

# Ministère de l'Intérieur.

Le Ministre de l'Intérieur, Comte de l'Empire,  
Décide ce qui suit:

Le Sieur Demeulomestres, Graveur, actuellement à Bron,  
et y jouissant sur les fonds de l'École des Beaux-Arts,  
d'une somme annuelle de 1200<sup>fr</sup>, continuera de toucher ce  
secours jusqu'à la fin de Décembre 1815.

Paris, le 7 Septembre 1813.

Sous ampliation,

Murat

368